

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-27

Désignation de correspondants de la Protection Civile

Rapporteur : Hélène GINGAST

En plus du Maire et du 1^{er} Adjoint, interlocuteurs privilégiés des autorités de sécurité civile (Préfet, SDIS), 6 correspondants représentant chacun un secteur de la Commune, doivent être élus.

Ces secteurs sont :

Zone 1 : secteur du Bourg – Les Plantes – La Mairie - Ste Barbe – Les Saules – La Vergne – La Combe à Pierrot

Zone 2 : secteur de : Le Tranchard – La Martine - La Taille – Les Pierrailles – Les Sablons – La Touche – Basseau

Zone 3 : secteur de : Brénat – Le Tridou – La Combe Caduc – Bellejoie – La Combe

Zone 4 : secteur de : Pete Levrette – Le Grand Maine – Chausseloup – Bois Foucault – Thouérat

Zone 5 : secteur de : Les Mornats – La Vallade – La Gounerie - Les Poignards

Zone 6 : secteur de : Le Lugeat – Moulède – Les Godiers

Leur rôle est de relayer le Maire, le 1^{er} Adjoint et les autorités de la protection civile en cas de catastrophe naturelle (inondation par exemple) ou autre, ainsi que d'aider à l'actualisation régulière et à l'exécution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM (dossier d'information communale sur les risques majeurs)

Candidatures déposées :

Zone 1 : Bénédicte CHEMINADE

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_26-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Zone 2 : Sébastien CHAUVAUD

Zone 3 : Pierre CALANDRAUD

Zone 4 : Christine AUDRA

Zone 5 : Gilles GONIN

Zone 6 : Thierry LANGLOIS

Résultat du vote :

Votants : 27

Abstention : 0

Suffrages EXPRIMÉS : 27

Majorité absolue (moitié des exprimés arrondie à l'entier) : 14

Voix obtenues par le candidat Zone 1 : 27

Voix obtenues par le candidat Zone 2 : 27

Voix obtenues par le candidat Zone 3 : 27

Voix obtenues par le candidat Zone 4 : 27

Voix obtenues par le candidat Zone 5 : 27

Voix obtenues par le candidat Zone 6 : 27

La majorité absolue des suffrages exprimés étant atteinte, sont ELUS :

<u>Zones</u>	<u>Elus</u>
Zone 1 : secteur du Bourg – Les Plantes – La Mairie - Ste Barbe – Les Saules – La Vergne – La Combe à Pierrot	Bénédicte CHEMINADE
Zone 2 : secteur de : Le Tranchard – La Martine - La Taille – Les Pierrailles – Les Sablons – La Touche - Basseau	Sébastien CHAUVAUD
Zone 3 : secteur de : Brénat – Le Tridou – La Combe Caduc – Bellejoie – La Combe	Pierre CALANDRAUD
Zone 4 : secteur de : Pete Levrette – Le Grand Maine – Chausseloup – Bois Foucault - Thouéra	Christine AUDRA
Zone 5 : secteur de : Les Mornats – La Vallade – La Gounerie - Les Poignards	Gilles GONIN
Zone 6 : secteur de : Le Lugeat – Moulède – Les Godiers	Thierry LANGLOIS

Pour copie conforme

Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 23 MARS 2026

Réception du 23 MARS 2026

Et l'affichage du 24 MARS 2026

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.